



**Publiée sur le site internet de la commune le : 18 juillet 2023**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

**Délibération du conseil municipal du 11 juillet 2023 - N° D2023\_39**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 3 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Votants : 14 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice	x	
LAURENSON David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne		x	GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOUD Denis	x		AZZOPARDI Karen		x			

## OBJET : COMPTABILITÉ : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

VU l'article L643-11 du Code du Commerce ;

Sur proposition du comptable public, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur une liste de créances irrécouvrables pour un montant total de 928,44 €.

Il s'agit de titres de recettes émis en 2016, pour lesquels le comptable public n'a pu obtenir de recouvrement malgré les poursuites mises en œuvre.

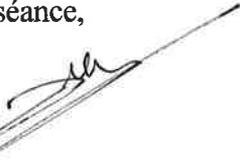
La présentation en non-valeur a pour but d'assurer la sincérité de l'état des restes à recouvrer en l'expurgeant des créances définitivement irrécouvrables.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- ACCEPTE la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant total de 928,44 €, conformément à la liste établie par le comptable public ;
- DECIDE d'utiliser les crédits prévus à cet effet et ouverts au budget prévisionnel 2023 (compte 6541) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

La secrétaire de séance,

  
Elisabeth DUCROUX

Le Maire,

  
Yves MASSAROTTI

